



NEWSLETTER #36

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION



Aide à l'ingénierie pour les collectivités des zones rurales

Mettre la ruralité au cœur des politiques publiques constitue la promesse de l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires (ANCT). Dans ce sens a été créé l'Agenda rural, plan d'action en faveur du **développement des territoires ruraux**.

Afin de répondre aux enjeux des territoires ruraux, l'ANCT lance aujourd'hui un appel à projets se combinant au besoin d'insertion professionnelle chez les jeunes diplômés.

Appel à projets

Le volontariat territorial en administration (VTA)

Cet appel à projet permet aux collectivités territoriales rurales de **bénéficier des compétences de jeunes diplômés** le temps d'une mission de 12 à 18 mois. Ces jeunes volontaires effectueront une mission d'ingénierie au service du développement du territoire rural. Le VTA a donc vocation à **soutenir les territoires ruraux** en les aidant à faire émerger des projets de développement.

Afin d'encourager ce projet, l'État aidera la structure recruteuse à **hauteur de 15 000 euros**. Cette aide sera versée sur décision du préfet.

En 2021, 3 VTA ont été recrutés dans les Hautes-Alpes.

Cet appel à projets met en relation deux publics :

► Il s'adresse aux **collectivités territoriales** des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les **pôles d'équilibre territorial et rural** (PETR) pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à la mise en œuvre des **Contrats de relance et de transition écologique** (CRTE).

► Il s'adresse aux jeunes âgés **de 18 ans à 30 ans**, possédant un diplôme au moins égal à **Bac +2**. Les profils visés sont notamment les jeunes diplômés en droit public, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, etc.

Le VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée équivalent à au moins 75% d'un temps plein.

En 2022, 800 VTA seront aidés.

Pour recruter un jeune diplômé, je clique ici

